

LISTE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 09/09/2024

Nombre de membres

du Conseil :13

en exercice :13

ayant pris part à la délibération :

Séance du 13 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le treize septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Aurélie ROBERT, Guillaume FORESTIER, Christine REPETTI, Stéphanie FERET-BOULANGER, Patrick ANGLADE, Raphael ROLLAND, Bernard RIEU, Aglaé MACHELART,

Représentée : Jean-François ASSENS, Olivier LACAZE, Elisabeth LYOTARD, Annie WICKE

Présentes invitées : Angélique BRUCKNER, Laura HRBCEK

Secrétaire de Séance : Aglaé MACHELART

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Alain ROBERT, déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 00h30.

N° 2024-090

Objet : Approbation du PV du conseil municipal du 23 Juillet 2024

VOTE : Approuvé à l'unanimité

N°2024-091

Objet : Subvention aux associations

Raphael ROLLAND étant concerné par l'objet ne participe pas au vote.

Amis de St Christophe	250.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	850.00 €
Comité d'animation Maison de Retraite	900.00 €
Anciens Combattants.....	200.00 €
LAVE	600.00 €
Source du Passerand.....	200.00 €
Comité des Fêtes	2 200.00 €
ASDV	300.00 €
APE	1 400.00 €
AFANDP	350.00 €
TPCP	300.00 €

VOTE : Approuvé à l'unanimité

N°2024-092

Accord de principe pour la création d'un parking véhicules à Ardenne

AUTORISE Mr le maire à engager toutes les démarches administratives liées à la faisabilité de ce projet.

AUTORISE Mr le maire à lancer une consultation pour un choix de maîtrise d'œuvre

AUTORISE Mr le Maire à déposer à terme un permis d'aménager cet espace en parking pour véhicules

VALIDE l'inscription de cette dépense au budget principal.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

N° 2024-093

Sollicitation de la SEMEV pour une étude de l'éclairage public (traversée RN88)

VOTE : Approuvé à l'unanimité

N° 2024-094

Reprise des bordures de trottoirs dans le cadre de la réfection des enrobés

VOTE : Approuvé à l'unanimité

2024-095

Actualisation du PLUI

- Parcelle AE N°404 en zone A à passer en emplacement réservé (parking)
- Parcelles AN N°201 ET 202 en zone Uh à passer en zone A
- Parcelle AN N°205 en zone A à passer en zone Uh pour l'équivalent de surface cumulée des parcelles AN 201 ET 202
- Parcelle AN N° 062 en zone A à passer en zone Uh pour 800m2 oublié lors de la finalisation du PLUI en 2020
- Parcelle AH N° 306 en zone A à passer en zone Uh pour 1000m2 zone de densification dans le bourg
- Parcelle AI N° 082 EN ZONE N à actualiser en zone U/Eco pour 2 ha (identifié dans le PLUI)

Les élus ayant un intéressement personnel ou familial ne participent ni au débat, ni au vote sur les parcelles les concernant

Raphael ROLLAND étant concerné par l'objet ne participe pas au vote.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

2024-096

Procédure juridique au tribunal administratif produite par la fédération de chasse (défense)

Le conseil municipal : Apporte tout son soutien à Mr le maire sur la prise de cet arrêté "2024-DIV-001" limitant la zone de chasse à l'approche sans l'interdire et cela en respect de l'arrêté préfectoral du 6 juin 2024

Valide la sollicitation d'un conseil juridique adapté

Valide la prise en charge des frais d'avocats et de l'ensemble de la procédure après jugement par le tribunal Administratif

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

VALIDE la démarche de Mr le Maire et engage celui-ci à effectuer toutes démarches permettant de défendre les intérêts de la commune pour assurer la sécurité de ses habitants et de ses visiteurs liés à cette procédure

VOTE : Approuvé à l'unanimité

2024-097

Contentieux traduit par l'avocat d'un résident.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Refuse toute compensation financière du fait d'un refus d'exploiter à l'emplacement défini, refus tardif exprimé seulement par son cabinet d'avocats en date du 01 AOÛT 2024

AUTORISE Mr le maire à saisir un avocat pour la défense des intérêts de la commune sur ce dossier

VALIDE l'inscription des dépenses s'il y a lieu sur le budget principal avec demande d'une prise en charge par nos assurances juridiques.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

2024-098

Attribution lot n°7 – ruine Soulège

La délibération ayant été retirée de l'ordre du jour le Conseil municipal ne s'est pas prononcé sur cet ordre.

2024-099

Bilan de la concertation lié à la loi d'accélération des énergies renouvelables

Le conseil municipal **VALIDE** le bilan des avis exprimés et charge Mr le Maire de porter le bilan à la connaissance des services préfectoraux et de procéder à une communication publique sur le site communal et le bulletin d'information à venir.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

2024-100

Loi d'accélération énergies renouvelables, validation des parcelles référencées

Après en avoir délibéré le conseil municipal

VALIDE l'inscription des parcelles : AI N°082, AK N°009 éolien, AO N°25 agrivoltaïques, AN N°135 méthanisation et AS N°175/177/180 hydro-électricité.

À traduire en préfecture pour instruction afin d'intégrer l'ensemble de ces parcelles dans la loi d'accélération de production d'énergies renouvelables

VOTE : Approuvé à 12 votes favorable et 1 vote défavorable

N°2024-101

Validation du mode de publication des délibération prises en Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'adopter la publicité par publication papier en Mairie aux horaires d'ouvertures au public

VOTE : Approuvé à l'unanimité

2024 - 102

Projet d'arrêté d'alignement au droit du chemin du Ruisseau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : **VALIDE** la prise d'un arrêté d'alignement ou autre forme administrative de cession selon les choix définis en préambule

DONNE pouvoir au maire pour agir en conséquence après signature d'une convention adaptée

VALIDE la dépense de ce programme d'élargissement et d'aménagement de ce nouvel espace public

VOTE : Approuvé à l'unanimité

N° 2024-103

Autorisation de demande de financements concernant le projet de réalisation d'un diagnostic intérieur de La Chapelle Notre Dame

Après en avoir délibéré, le conseil,

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter les financements pour accompagner le projet selon le plan de financement exposé ;

VOTE : Approuvé à l'unanimité

N°2024-104

OBJET : Participation de la commune au financement de l'étude de revitalisation du bourg

Après en avoir délibéré, le conseil,

AUTORISE Monsieur le maire à prendre en charge les 50% du reste à charge de l'opération, soit 9 027,17 € HT sur l'intégralité de l'étude de revitalisation, sous forme de fonds de concours à la Communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles

VOTE : Approuvé à l'unanimité

2024-105

Objet : Modification du tableau des effectifs CEC

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de

- créer un emploi relevant du grade d' Agent spécialisé des écoles maternelles – principal 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1/12/2024;
- modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget Caisse des Ecoles

- **VOTE : Approuvé à l'unanimité**

2024-106

Objet : Recrutement (agent contractuel service technique)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **adopte** la proposition de modification du tableau des emplois,
- **autorise** le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée de 12 mois
- **fixe** la rémunération à l'indice 364,
- **décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- **est informé** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

- **VOTE : Approuvé à l'unanimité**

2024-107

Problématique liée aux chats errants – Rue Basse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE pouvoir au maire pour faire mener des investigations sur le sujet avant toute dépense inappropriée

- **VOTE : Approuvé à l'unanimité**

L'intégralité des délibérations peut être consultée à la Mairie aux heures d'ouverture au public.

Vu pour être affichée le 20 Aout 2024 conformément aux prescriptions des articles L2121.25 de Code General des Collectivités Territoriales et R121.9 des communes

Alain ROBERT/ Maire

